



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 27 novembre 2020

**REÇU**  
Par Christine Wirtgen, 16:44, 27/11/2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question urgente à Madame la Ministre de la Santé.

Le vaccin contre le Covid-19 est indispensable afin d'endiguer la circulation du virus. Les ministres de la Santé de la Belgique ont d'ailleurs annoncé les lignes directrices de leur campagne de vaccination contre le Covid-19, qui aura comme objectif de vacciner 70 % de la population belge, avec un vaccin gratuit mais non-obligatoire.

Notre groupe politique a déjà plaidé à plusieurs reprises pendant les débats publics pour que le futur vaccin soit gratuit pour la population du Grand-Duché. Cependant, le gouvernement ne s'est à aucun moment exprimé à ce sujet, ni pendant les débats publics, ni dans sa réponse à notre question parlementaire n° 3130. Par ailleurs la majorité gouvernementale a voté en date du 25 novembre contre une motion plaidant en faveur de la gratuité d'une telle vaccination.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes :

- Est-ce que le gouvernement envisage-il de rendre le vaccin contre le Covid-19 gratuit ?
- Si tel n'est pas le cas, le gouvernement pourrait-il nous donner plus de détails sur le prix à payer respectivement la partie que devront couvrir les citoyens pour se faire vacciner ?
- La question de la gratuité de ce vaccin a-t-elle déjà été soumise au conseil gouvernemental tel qu'indiqué dans la réponse à notre question parlementaire n° 3130 ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen  
Députée

Claude Wiseler  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: CARRILHO CARDOSO Patrick  
Tel: 247 85512  
Email: patrick.carrilhocardoso@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

REÇU  
Par Aiff Christian , 08:03, 29/12/2020

Luxembourg, le 28 décembre 2020

Réf. : 835xc8490

**Concerne:** Question parlementaire n° 3219 du 27 novembre 2020 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Claude Wiseler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 3219 du 27 novembre 2020 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant la "Gratuité du vaccin contre la Covid-19".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.



Paulette LENERT  
Ministre de la Santé





**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3219 du 27 novembre 2020 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant la "Gratuité du vaccin contre la Covid-19".**

Comme annoncé dans la réponse du 12 novembre à la question parlementaire n°3130, la question de la gratuité du vaccin a été soumise au Conseil de gouvernement, ensemble avec la stratégie vaccinale, lors de sa séance du 4 décembre 2021. Le Gouvernement a décidé que les vaccins seront mis à disposition de manière gratuite – comme d’ailleurs dans une très grande majorité d’Etats membres - indépendamment du fait que les personnes disposent ou non d’une assurance maladie.